Commission des finances et des affaires générales

***5* - Administration générale**

Assemblée des Départements de France (ADF) - Cotisation 2012

Rapport n° CP/2012/678

Service gestionnaire :
Direction des services de l'assemblée

Résumé :
Ce rapport a trait au versement à l'Assemblée des Départements de France (ADF) de la cotisation au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin pour l'année 2012.

J'ai été sollicité par l'Assemblée des Départements de France (ADF) en vue de renouveler l'adhésion de notre collectivité pour l'année 2012.

La cotisation 2012 s'établit à 7,8 centimes d'euro par habitant, valeur inchangée depuis 2010, soit un montant de 85 366,24 € pour le Département du Bas-Rhin.

La dépense correspondante est à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15028	011-6281-021	85 400,00 €	85 400,00 €	85 366,24 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de verser à l'Assemblée des Départements de France (ADF) une cotisation d'un montant de 85 366,24 € au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin pour l'année 2012.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

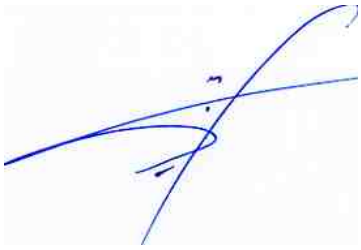

Guy-Dominique KENNEL